

MAIRIE DE POUSTHOMY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	SERRES Daniel	
CONDOMINES Alain	SERRES Marlène	
CONDOMINES Vanessa	VILLENEUVE Sébastien	
JAMME Karol		
LAVABRE Jacqueline		

Étaient absents excusé(e)s : CANTALOUBE Séverine, GARRIGUES Nathalie et MERIC Patrice

Secrétaire de séance : JAMME Karol

I - DELIBERATIONS PRISES

↓ Vente d'une parcelle du lotissement du Moulin à Vent : Lot 4

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mr CUINA Kévin et Mme LELIEVRE Élodie sont intéressés pour acquérir le lot n° 4 soit la parcelle B 1250 d'une surface de 1 449 m² au lotissement du Moulin à Vent.

Madame le Maire rappelle que le prix de vente des parcelles au m² a été fixé à 10 € TTC.

Madame le Maire propose de vendre la parcelle B 1250 d'une surface totale de 1 449 m² au prix de 14 490.00 € TTC.

Le prix de revient pour ce terrain sera de :

prix de vente TTC	14 490.00
TVA sur marge	1 905.19
montant HT de la transaction	12 584.81

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De **VENDRE** la parcelle B 1250 d'une surface totale de 1 449 m² à Mr CUINA Kévin et Mme LELIEVRE Élodie pour la somme de 14 490.00 € TTC.

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

↓ Attribution des subventions 2024 pour les associations

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- AFR de St Sernin sur Rance : 100 €
- ADMR St Sernin sur Rance : 200 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de St Sernin : 80 €
- Jeunesse sportive Vallée du Rance : 200 €
- Sté de Pêche de la Vallée du Rance : 50 €
- Sté de Pêche de la Vallée du Rance « école de pêche ».... 50 €

II - LOTISSEMENT

Les 4 premiers lots sont vendus. Il convient d'entamer la 2^{ème} tranche des travaux. Un permis d'aménager doit être déposé.

Il a été décidé d'attendre l'approbation du PLUi pour effectuer cette démarche

III - ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement se poursuivent. Réalisation en cours du Chemin de Peyralès puis des travaux sur la RD 33 Route de St Sernin.

L'élaboration d'un règlement « assainissement » doit être effectué ainsi que la fixation du tarif pour les nouveaux branchements.

IV - POINTS SUR LES TRAVAUX

- GARAGE COMMUNAL : La demande de raccordement a été déposée auprès d'Enedis pour la réalisation de travaux.
- LOGEMENT COMMUNAUX : le Département a attribué une subvention pour les travaux de rénovation du logement T2 place du Calvaire

VII - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Installation de la fresque réalisée lors des soirées canevas à l'église

Fin de la séance : 22h35

Fait à Pousthomy, le 2 juin 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

